



Carma

**Charte
Responsabilité sociétale et environnementale**

Année 2025

Sommaire

- 1. Notre politique de gouvernance responsable**
 - La démarche RSO à la stratégie globale
 - Garantir les conditions d'une gouvernance responsable

- 2. Le respect des droits des personnes**
 - Respecter l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux
 - Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances
 - Protéger les données personnelles et/ou confidentielles des parties prenantes

- 3. Les relations chez Carma et nos conditions de travail responsables**
 - Contribuer à la création d'emplois pérennes
 - Favoriser la qualité de vie au travail
 - Créer les conditions du dialogue social sous toutes ses formes
 - Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs
 - Développer les compétences de tous les collaborateurs
 - Assurer un système de rémunération équitable et transparent

- 4. La préservation de l'environnement**
 - Éco-concevoir les produits, activités et services
 - Minimiser les consommations de ressources
 - Limiter au maximum les pollutions et nuisances de tous types

- 5. L'éthique dans nos relations avec les tiers**
 - Prévenir tout acte de corruption active ou passive
 - Garantir les conditions d'une concurrence loyale
 - Nos règles d'appel aux fournisseurs
 - Agir en faveur de la responsabilité sociétale avec les fournisseurs et sous-traitants
 - Créer des liens durables avec les fournisseurs

- 6. Respecter les intérêts de nos clients et des participants**
 - Éthique du contrat, des engagements et de l'information transmise
 - Assurer la qualité de ses produits et services et la satisfaction client

- 7. Nos actions en termes de développement local et d'intérêt général**
 - Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation
 - Participer à des initiatives d'intérêt général

Préambule

La présente charte a pour but de présenter l'ensemble des actions mises en place chez CARMA, pour développer et améliorer notre politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Elle fait état de nos valeurs, de nos convictions et de nos engagements.

Le recherche de solution innovantes, pragmatiques, et écologiques, ainsi que la création de valeurs pour nos clients, dans le cadre de la gestion de l'organisation de leurs évènements, sont au cœur de notre mission.

Notre ambition est de construire des solutions et des relations de qualité et de confiance, tant au sein de notre société avec les femmes et les hommes qui constituent notre entreprise, qu'avec nos clients et partenaires, et les collectivités, dans les différents secteurs où nous intervenons. Afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux, sociétaux, et éthiques devenus majeurs dans notre stratégie d'entreprise, CARMA est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

La formalisation de cette démarche, au travers de cette charte, permet à CARMA d'échanger et partager les bonnes pratiques RSE avec ses collaborateurs et ses partenaires, et plus généralement avec l'ensemble des parties prenantes, et de créer, par ce document, un corps de références auquel chacun d'entre eux doit se référer.

La présente charte définit les principes attendus par CARMA en matière d'éthique, de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'homme et normes du travail, de lutte contre les discriminations, de protection de la santé et de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement, qui ont vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables avec ses partenaires, et ce, dans le respect des lois et réglementations nationales et internationales applicables.

Notre démarche s'inscrit dans notre stratégie, autour de la créativité, la compétence, la confiance, et la collaboration.

Nous encourageons l'expression de la créativité en favorisant les initiatives individuelles et collectives de nos équipes. Nous mettons l'expertise et l'expérience de nos équipes au service de nos clients, pour leur offrir un accompagnement personnalisé. Nous investissons dans l'évolution de nos collaborateurs en favorisant un management basé sur la formation, la confiance et la délégation. Nous mobilisons les différentes expertises métiers auprès de nos partenaires, selon les projets, tout en reconnaissant la contribution et le rôle de chacun.

La présente charte est présentée à nos collaborateurs et nos partenaires, afin qu'ils puissent s'y conformer et appliquant en leur sein les mêmes valeurs et principes.

Notre politique de gouvernance responsable

Intégrer la démarche RSO à la stratégie globale

- **Formalisation de la stratégie :**

Parce que CARMA considère que la gouvernance de son organisation est le vecteur principal d'un équilibre optimal entre les pouvoirs des dirigeants, des parties prenantes, des salariés et des partenaires, elle a choisi de mettre un place une transparence des informations au sein de son entreprise.

Ainsi, chaque acteur a la capacité d'avoir une connaissance suffisante pour maintenir le contrôle de sa mission et assurer son rôle sur les activités de l'organisation, et agir en concertation autour de prises décisions.

- **Implication des parties prenantes :**

La charte interne sur la RSE est portée à la connaissance de chaque collaborateur, qui signe cette charte, pour formaliser son engagement à en respecter les axes, et est également disponible pour toutes les parties prenantes.

- **Engagement Codir :**

La direction de CARMA est engagée dans cette démarche de responsabilité sociétale et environnementale.

Elle rend des comptes de manière transparente à ses salariés, sur ses objectifs et résultats en matière de RSE.

Garantir les conditions d'une gouvernance responsable

- **Fonctionnement équitable et participatif :**

La mise en place d'une gouvernance responsable implique d'appliquer la démarche RSE à la stratégie globale de l'entreprise et d'en garantir les conditions.

Pour que ce type de gouvernance soit équitable et participatif, il doit tenir compte de l'avis et des intérêts de chacun selon les objectifs de l'entreprise, tout en étant capable d'identifier et maîtriser les risques associés.

- **Diversité et représentativité :**

CARMA encourage le mentorat informel entre employés pour promouvoir la diversité et l'inclusion.

La diversité est aussi au cœur des priorités sur les évènements dont CARMA est responsable. De nombreuses associations sont mises en avant pour promouvoir la diversité culturelle lors de nos évènements.

- **Maîtrise des risques financiers :**

CARMA s'inscrit dans une dynamique de développement avec des méthodes de réalisation de ses grands projets, permettant de conserver la pérennité de l'entreprise et de sa performance économique.

Chaque nouveau projet, ou investissement fait l'objet d'une décision conjointe et d'une démarche de réflexion menée au sein du Comité du Direction.

Le respect des droits des personnes

Respecter l'individu, sa dignité et ses droits fondamentaux

CARMA est engagé dans une démarche visant à assurer le respect des droits des travailleurs, et prévient les risques liés à l'atteinte des droits humains, la santé et la sécurité des personnes, et condamne fermement toute forme de travail illégal. Nous nous appuyons sur le Charte Internationale des Droits de l'Homme pour fonder nos propres engagements. Nous assurons un environnement de travail où les roits et la dignité de chaque individu sont respectés. Nous nous engageons dans la lutte contre la discrimination, du harcèlement et l'abus de pouvoir sur le lieu de travail.

CARMA est résolu à créer un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif pour tous les collaborateurs, et condamne toute forme de violence ay travail, qu'elles prennent forme d'agression, de harcèlement physique, moral ou sexuel, de menaces, d'intimidation, ou de brimades. En cas d'écart de comportement constaté, CARMA applique les mesures disciplinaires prévues par la législation en vigueur.

CARMA s'engage fermement à prévenir et à éliminer toutes les formes de violences sexuelles et sexistes, y compris le harcèlement, l'agression sexuelle, la discrimination ou le traitement inégal fondé sur le genre. Les collaborateurs sont encouragés à signaler tout manquement à des règles légales, d'enjeu civil ou pénal ou des règles de bonne pratique dans la profession. Nous nous engageons à une confidentialité totale, afin que les collaborateurs ne puissent pas encourir de représailles pour avoir signalé en toute bonne foi en problème d'éthique ou de fraude.

Prévenir toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances

- Prévention et lutte contre les discriminations et promotion de la diversité :

CARMA veille à ce que les recrutements, les promotions, et l'accès à la formation professionnelle soient effectués sans aucune forme de discrimination, de quelque nature que ce soit.

A ce titre, CARMA s'engage à n'appliquer, dans ses choix ou décisions, aucun des 19 critères discriminatoires prohibés par la loi n°2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations, à savoir : l'âge, les opinions politiques, le sexe, les mœurs, l'état de santé, l'appartenance à une race, les activités syndicales, le patronyme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'origine réelle ou supposée, l'apparence physique, l'appartenance à une ethnie, les convictions religieuses, la situation familiale,

le handicap, les caractéristiques génétiques, l'état de grossesse, l'appartenance à une nation.

Une procédure d'alerte a été mise en place à cet effet, et communiquée à l'ensemble des collaborateurs, afin que chacun puisse agir et signaler tout acte discriminatoire ou de harcèlement. Un référent a également été nommé et formé au sein de la direction.

Protéger les données personnelles et/ou confidentielles des parties prenantes

Carma organise des événements sportifs, incluant des compétitions, des conférences et des salons en lien avec le sport. Dans le cadre de ses activités, Carma peut être amenée à collecter des données personnelles, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

L'agence responsable du traitement des données est la société LCO CARMA, située au 2 rue Henri Barbusse, 13001 Marseille (04.13.35.38.97). L'agence n'a pas nommé de Délégué à la Protection des Données (DPO), et est donc directement tenue de respecter la réglementation RGPD.

Les données personnelles peuvent être collectées dans les buts suivants :

- Inscription et gestion des participants à des événements sportifs
- Gestion logistique des événements (inscriptions, billetterie)
- Envoi de communications relatives à des événements (invitations, informations pratiques)
- Sécurité (surveillance vidéo, gestion des risques)
- Gestion de la billetterie et des paiements
- Envoi de newsletters ou offres commerciales, uniquement en cas de consentement donné

En fonction des besoins, CARMA peut avoir besoin des types de données personnelles suivantes :

- Données d'identification : nom, prénom, date et lieu de naissance
- Coordonnées : adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone
- Informations liées à l'évènement : numéro de billet, de dossard, informations d'inscription
- Données de santé si nécessaire, et notamment pour les événements sportifs
- Informations financières : données bancaires pour les paiements

Les traitements des données collectées par CARMA sont réalisés sur les bases légales suivantes :

- Consentement : lors d'inscriptions à des événements ou que nous envoyons des communications marketing
- Exécution d'un contrat : gestion des inscriptions à nos événements et éventuelles informations de paiement si nécessaire

- Obligations légales : traitement nécessaire à la sécurité des événements, notamment en cas de gestion des incidents
- Intérêts légitimes : amélioration de nos services et de l'organisation de nos événements

Les données collectées par CARMA peuvent être partagées avec :

- Nos prestataires de service externe (hébergement des événements, gestion des inscriptions, paiement en ligne)
- Partenaires (sponsors, organisateurs de l'évènement)
- Autorités publiques (en cas de demande légale ou réglementaire, ou pour des raisons de sécurité)

CARMA conserve les données personnelles pendant la durée nécessaire à la gestion de l'évènement. En outre, les données suivantes sont conservées :

- Les données liées aux inscriptions pendant 5 ans
- Les données de paiement pendant 10 ans, pour des raisons fiscales et comptables
- Les données de communication marketing jusqu'à retrait du consentement ou désabonnement

Conformément au RGPD, les participants ont les droits suivants :

- Droit d'accès : ils peuvent demander à tout moment un accès à leurs données personnelles
- Droit de rectification : ils peuvent demander la correction de leurs données si elles sont inexactes ou incomplètes
- Droit à l'effacement : ils peuvent demander la suppression de leurs données sous certaines conditions
- Droit d'opposition : ils peuvent s'opposer à l'utilisation de leurs données à des fins de marketing direct
- Droits à la portabilité : ils peuvent demander la transférabilité de leurs données vers un autre organisme, dès lors que cela est applicable

Pour exercer ces droits, ils peuvent nous contacter via notre site internet ou par mail sur contact@groupecarma.com

Carma met en place des mesures techniques organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données personnes, telles que :

- Le chiffrement des données sensibles
- L'accès restreint aux données au sein de l'équipe

Dans le cadre de nos services, et compte-tenu de notre activité, les données ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne.

Toutefois, si cela était nécessaire, nous nous assurerions que les garanties adéquates sont mises en place, telles que des clauses contractuelles types ou l'utilisation de certification reconnues, afin de protéger les données collectées.

Notre politique, tout comme cette charte, sont mises à jour chaque année pour refléter d'éventuels changements dans la législation ou dans nos pratiques. Nous informerons nos clients et participants de toute modification, en publiant la nouvelle version sur notre site internet.

Les relations chez Carma et nos conditions de travail responsables

Contribuer à la création d'emplois pérennes

- **Lutter contre le travail précaire et minimiser ses conséquences :**

CARMA favorise la formation et la primo accession à l'emploi, avec l'embauche de jeunes talents encore en formation. Plus de 25% des jeunes alternants diplômés, ayant réalisé leur alternance chez CARMA, se voient proposer un CDI à l'obtention de leur diplôme.

Favoriser la qualité de vie au travail

- **Conditions matérielles, confort et bien-être :**

Des bureaux sont mis à disposition des collaborateurs dans un espace privatisé, au sein du World Trade Center à Marseille, comprenant salles de réunion, salles de pause, espaces extérieurs et accès facile aux transports en commun.

En 2024, CARMA a investi dans l'acquisition de nouveaux bureaux, dont la livraison est prévue pour janvier 2025. Ces bureaux seront situés en Centre-Ville, près des accès en transport en commun. Ils offriront plus d'espaces pour les collaborateurs, salles de réunion, cuisine, et une salle de détente avec des fauteuils confortables pour offrir un espace de relaxation et de convivialité aux salariés.

Chez CARMA, le café est offert à l'ensemble des salariés.
Des fontaines à eau sont également disponibles dans les locaux.

Les collaborateurs sont conviés à pratiquer des activités sportives ensemble pendant leur temps de travail. Une inscription dans une salle de sport ou un club est pris en charge par la société. Carma propose chaque année à ses collaborateurs de se préparer et de participer un projet sportif au Profit de l'association du Point Rose.

- **Organisation et management :**

CARMA veille à créer un environnement où tous les collaborateurs se sentent encouragés à innover, à prendre des initiatives et à être force de proposition.
CARMA encourage un dialogue ouvert et transparent avec nos employés afin de comprendre les aspirations individuelles et collectives.

- **Accessibilité :**

CARMA a à cœur de faciliter l'accessibilité de ses salariés sur le lieu de travail, tout en favorisant l'utilisation des transports en commun.
Les locaux actuels et futurs sont situés au cœur de la ville de Marseille, à proximité des stations de métro, et de bus.

CARMA prend en charge 50% des frais d'abonnement de transport en commun de ses salariés.

- **Télétravail :**

CARMA met à disposition de ses salariés une organisation flexible du travail, avec la possibilité de télétravailler 1 jour par semaine, depuis des lieux de résidence pré-déclarés.

- **Équilibre vie professionnelle – vie personnelle :**

CARMA s'engage à promouvoir au quotidien le respect des règles et dispositions légales relatives au temps de repos et à la durée maximale autorisée de travail.

Compte tenu des activités évènementielles de LCO CARMA, l'ensemble des collaborateurs cadres et non cadres bénéficient de plages horaires variables le matin, le midi et le soir.

- **Accompagnement des grands changements :**

Un soutien personnalisé est proposé aux salariés en fonction de leurs besoins individuels, comme la possibilité de demander une discussion en tête à tête avec les membres de la direction, pour aborder des sujets spécifiques.

- **Autres aspects de la QVT :**

CARMA propose une Mutuelle à l'ensemble de ses salariés en partenariat avec AESIO. La prise en charge de cette mutuelle est assurée à 100% par CARMA, afin de permettre l'accessibilité à une protection santé de qualité, à tous ses salariés.

Créer les conditions du dialogue social sous toutes ses formes

- **Dialogue social :**

Les dirigeants de CARMA ont toujours favorisé le dialogue social et les échanges et discussions au plus près du terrain avec les salariés et les instances représentatives du personnel.

- **Communication interne :**

CARMA pratique une communication transparente en informant ses employés des changements à venir, des nouveaux projets, et propose un échange pour répondre à leurs éventuelles questions.

Un tableau d'affichage est présent dans les locaux afin que chacun puisse prendre connaissance du calendrier des évènements et projets en cours de chacun.

Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs

Compte tenu du caractère évènementiel de son activité, CARMA est particulièrement sensible aux risques pour les salariés et veille à garantir un poste de travail sain et serein pour chacun.

Sur l'ensemble des évènements, CARMA veille à ce que l'ensemble des infrastructures et structures temporaires respectent les normes et dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité. Des contrôles de conformité sont opérés sur chacun des sites activés dans le cadre des évènements dont CARMA est l'organisateur.

CARMA dispose de l'ensemble des EPI (équipements de protection individuelle) permettant d'assurer une protection physique de ses collaborateurs sur les phases de montage et démontage des évènements.

Développer les compétences de tous les collaborateurs

- **Carrière :**

CARMA favorise la primo accession à l'emploi des jeunes, et applique une politique de promotion interne, qui permet à ses collaborateurs de progresser.

A titre d'exemple, 2 des collaborateurs de Carma sont aujourd'hui associés au capital de la société.

- **Compétences :**

Carma offre aux jeunes la possibilité de poursuivre des études, tout en développant des compétences professionnelles et opérationnelles, au travers du recrutement de jeunes alternants, souhaitant se lancer dans les métiers de l'évènementiel et du management du sport.

- **Employabilité :**

A l'issue de leur formation en alternance, CARMA propose un emploi à plus de 25% de ses salariés concernés.

Le savoir-faire et l'expertise de CARMA permet à ceux qui souhaitent continuer leur carrière dans une nouvelle structure, de bénéficier d'une expertise reconnue dans notre métier.

Assurer un système de rémunération équitable et transparent

- **Equité interne :**

CARMA s'engage à la plus grande transparence et à l'équité dans sa politique de rémunération des collaborateurs, et à respecter l'égalité hommes/femmes. L'index des écarts de salaire chez Carma est de l'ordre de 65% à la fin de l'année 2024.

- **Benchmark externe :**

CARMA réalise des comparaisons informelles des pratiques de rémunération avec celles de ses concurrents ou d'entreprise locales similaires.

Nous participons également à des évènements locaux permettant d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de ressources humaines et de rester informés sur les tendances du marché

La préservation de l'environnement

Éco-concevoir les produits, activités et services

- **Éco-conception et économie circulaire produit :**

CARMA privilégie la réutilisation de produits déjà fabriqués, construits avec des matériaux et des méthodes écologiques.

CARMA privilégie des partenaires et fournisseurs locaux, proposant une économie circulaire.

Minimiser les consommations de ressources

- **Économies d'eau :**

CARMA souhaite maîtriser 100% de sa consommation d'eau, en collaborant étroitement avec les partenaires pour minimiser la consommation d'eau : 100% des arrosages issus d'eau non potable, limitation de l'utilisation des climatisations et des brumisateurs.

Des affiches sont positionnées dans les espaces communs afin de sensibiliser les collaborateurs à l'économie d'eau.

- **Économie d'énergie éclairage et chauffage bureaux :**

L'ensemble des éclairages sont des systèmes de Leds, plus économiques que les ampoules classiques.

Les chauffages et/ou climatisation ne sont activés que pendant les heures d'ouverture des locaux.

- **Économie d'énergie infrastructure informatique et télécom :**

Les salariés sont sensibilisés à l'extinction de leurs ordinateurs et de leurs écrans lorsqu'ils quittent leur poste de travail en fin de journée.

Les ordinateurs fixes et portables mis à disposition des salariés sont du matériel économe en énergie.

- **Économie d'énergie équipement de bureau :**

Les machines à café sont des machines utilisant du café à grain.

Une fontaine à eau est mise à disposition des collaborateurs afin d'éviter la consommation de plastique.

Une cuisine avec évier est mise à disposition des salariés, afin qu'ils puissent privilégier des couverts et contenants réutilisables.

- **Économie de fournitures :**

Les impressions papier sont limitées au strict minimum, et une politique de dématérialisation proche de 100% pour la gestion de ses dossiers est mise en place depuis plusieurs années.

Le papier ainsi que les cartouches d'encre sont envoyés dans un circuit de recyclage des déchets.

CARMA encourage également la réutilisation de fournitures de bureau, tels que les enveloppes et les classeurs.

- **Économie de matériels :**

CARMA encourage la réparation des équipements avant de les remplacer, et travaille avec des partenaires locaux pour le recyclage des équipements électroniques.

- **Économie autres ressources :**

CARMA s'engage à promouvoir une gestion de la restauration des spectateurs, visiteurs et collaborateurs, sur l'ensemble des événements dont elle en a la responsabilité.

CARMA exige une offre alimentaire globale composée d'au moins 70% de produits locaux (à l'échelle régionale) et de saison.

L'objectif du 0 surplus alimentaire est un objectif vers lequel CARMA s'oriente, et pratique une politique de don vers les banques alimentaires pour limiter au maximum le gaspillage alimentaire, tout en respectant les règles d'hygiène en vigueur.

limiter au maximum les pollutions et nuisances de tous types

- **Réduction du volume de déchets :**

Comme le souligne la charte des 15 engagements responsables publiés par le Ministère des Sports, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

CARMA s'engage à supprimer 90% de matière plastique à usage unique mis en circulation (hors produits médicaux) par rapport à un événement de référence, l'objectif pratiqué étant de se rapprocher du 0 plastique à usage unique.

CARMA s'engage également à minimiser la production de nouveaux matériaux et équipements, et à optimiser l'utilisation de produits déjà existants sur le marché local (à l'échelle régionale).

CARMA s'engage à former 100% de ses bénévoles et personnels aux consignes de tri sur site, en lien avec le gestionnaire d'évènement et/ou la collectivité locale compétente.

- **Amélioration du traitement des déchets :**

CARMA s'engage à valoriser au maximum le traitement des déchets produits et collectés sur les évènements, en privilégiant les partenaires garantissant une traçabilité dans la valorisation et le recyclage, afin de promouvoir l'économie circulaire.

- **Réduction des émissions de CO2 :**

CARMA s'engage à maximiser les déplacements des collaborateurs en mobilité durable, et notamment à privilégier le train à l'avion.

Par ailleurs, l'entreprise s'engage à sensibiliser les collaborateurs, spectateurs, VIP, bénévoles, journaliste et équipes d'organisation à utiliser les transports en commun ou de mobilité douce pour se rendre au quotidien sur les évènements.

La localisation des bureaux de CARMA prend en compte le réseau de transport en commun et de mobilité douce, pour faciliter l'accès à ces modes de transport, auprès de ses collaborateurs.

L'éthique dans nos relations avec les tiers

Prévenir tout acte de corruption active ou passive

- **Prévention de la corruption :**

CARMA condamne toute forme de corruption et proscrit les situations de conflit d'intérêt impliquant les différentes parties prenantes.

A ce titre, une politique de revue de l'ensemble des dossiers est opérée par la direction, afin de s'assurer que les process utilisés par les collaborateurs respectent la Charte.

Le maintien des relations de CARMA avec ses fournisseurs sera conditionné au fait que ceux-ci se refuseront à tout acte de corruption ou de blanchiment d'argent, à toute situation de conflit d'intérêt, ou à tout autre violation des dispositions légales applicables en France et en Europe le cas échéant.

En matière de cadeaux et d'invitations, la règle de la transparence s'impose en toute circonstance : les cadeaux reçus ou offerts dans le cadre de relations d'affaires sont signalés à la hiérarchie et soumis à autorisation auprès de la Direction.

Garantir les conditions d'une concurrence loyale

CARMA s'engage à respecter la réglementation relative à la concurrence et a la même exigence envers ses fournisseurs.

CARMA travaille sur la mise en place de procédures visant à assurer le respect de l'égalité de traitement entre les fournisseurs et s'assure que les décisions d'achats reposent sur une évaluation objective et comparative de l'intégrité et de la fiabilité des fournisseurs.

CARMA se conforme strictement aux réglementations qui prohibent toute entente, pratique concertée ou abus de position dominante sur le marché concerné, vis-à-vis de ses fournisseurs.

CARMA s'engage à :

- Afficher une politique tarifaire transparente
- Respecter le droit des affaires et lutter contre toute pratique abusive
- Respecter la transparence et conservation des informations financières selon les normes de sécurité informatique en vigueur et en conformité avec le RGPD
- Prévenir les délits d'initiés, la corruption et lutter contre le blanchiment d'argent
- Respecter les bonnes règles de gouvernance

Agir en faveur de la responsabilité sociétale avec les fournisseurs et sous-traitants

CARMA s'engage à appliquer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs, en respectant notamment les délais de paiement légaux à leur égard, et à entretenir une relation respectueuse, favorable au développement de relations collaboratives.

CARMA pratique une politique équitable et transparente à l'égard de ses fournisseurs, sur les marchés au sein desquels ils sont impliqués.

Créer des liens durables avec les fournisseurs :

- **Respect des engagements pris auprès des fournisseurs et sous-traitants :**

CARMA s'engage à rédiger des contrats et formalise ses échanges de manière claire et équitable avec ses fournisseurs pour s'assurer du respect des engagements mutuels.

Un échange régulier, et notamment en RETEX sur les projets menés, autour de la relation fournisseurs, pour évaluer leur performance et améliorer le niveau de collaboration est effectué lors des réunions du Comité de Direction.

- **Fidélisation des fournisseurs et sous-traitants :**

CARMA encourage la fidélisation fournisseurs, avec la mise en place d'avantages mutuels entre les parties, comme des conditions préférentielles tarifaires et des facilités de paiement.

CARMA entretient des échanges et une communication régulière avec ses fournisseurs, pour maintenir une qualité relationnelle optimale.

Par ailleurs, Carma s'est inscrit dans une démarche éco-responsable et est en cours d'instruction pour devenir signataire de la Charte des Relations Fournisseurs et Achats Responsables en 2025.

Cette charte engage Carma aux 10 critères suivants :

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs
- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec des fournisseurs
- Impliquer les organisations signataires dans leur filière
- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation
- Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats

- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- Une fonction de médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise

Notre charte anti-corruption :

La corruption est définie comme tout acte visant à influencer de manière injustifiée une décision ou une action d'un individu, dans le but d'obtenir un avantage personnel ou professionnel indu. Cela inclut, mais ne se limite pas à, :

- Le paiement ou l'offre de paiements directs ou indirects ;
- Les cadeaux ou invitations excessifs ;
- Les promesses de services, de contrats ou d'autres avantages financiers ou non financiers ;
- Le trafic d'influence ou toute forme de manipulation dans le cadre des décisions commerciales ou sportives.

CARMA s'engage à :

1. **Respecter la législation** : Conformité avec les lois françaises en matière de lutte contre la corruption, notamment la loi Sapin II, et avec les conventions internationales telles que la Convention des Nations Unies contre la corruption.
2. **Assurer la transparence** : Toutes les transactions financières et contrats doivent être documentés de manière transparente et accessibles aux parties prenantes concernées.
3. **Prévenir la corruption** : Mettre en place des procédures et des contrôles internes pour prévenir les risques de corruption dans l'ensemble des activités, y compris dans le choix des prestataires, partenaires, et la gestion des événements.
4. **Encourager une culture de l'éthique** : Promouvoir des valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité à tous les niveaux de l'agence, de l'équipe dirigeante aux employés.
5. **Sanctionner les comportements fautifs** : Toute forme de corruption, de tentative de corruption ou de complicité sera sévèrement sanctionnée, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail ou la dénonciation aux autorités compétentes.

Tous les collaborateurs, y compris les dirigeants, employés, et sous-traitants de CARMA, ont l'obligation de :

1. **Refuser toute forme de corruption** : Aucun collaborateur ne doit solliciter ou accepter, directement ou indirectement, des pots-de-vin, cadeaux ou autres avantages en échange de la prise de décisions commerciales ou d'affaires liées aux événements sportifs.
2. **Transparence des cadeaux et invitations** : Les cadeaux, invitations ou hospitalités doivent être modestes, raisonnables et appropriés dans le cadre professionnel. Ils ne doivent pas être offerts ou reçus dans le but d'influencer indûment une décision.

3. **Déclaration des conflits d'intérêts** : Les collaborateurs doivent signaler tout conflit d'intérêts potentiel ou réel qui pourrait affecter leur objectivité dans le cadre de leurs responsabilités.
4. **Formation continue** : Participer à des formations régulières sur la prévention de la corruption et la conformité aux normes éthiques de l'agence.

CARMA s'engage à appliquer des critères rigoureux dans le choix de ses partenaires (fournisseurs, prestataires, clients, etc.) et à promouvoir des relations basées sur la transparence et l'éthique. À cet égard, CARMA exige de ses partenaires qu'ils respectent également les principes de cette charte, notamment :

1. **Sélection transparente** : Les contrats et partenariats doivent être attribués sur la base de critères objectifs et transparents, en veillant à ce qu'aucun contrat ne soit attribué suite à une tentative de corruption.
2. **Due diligence** : Avant d'établir toute relation d'affaires, une évaluation des risques de corruption liés au partenaire ou fournisseur doit être réalisée.
3. **Non-acceptation des pratiques corruptives** : Aucun partenaire ne doit offrir de pots-de-vin ou autres avantages en échange de contrats ou d'influence sur des décisions liées à l'organisation d'événements sportifs.

Les collaborateurs et partenaires de CARMA peuvent signaler de manière anonyme toute violation de la présente charte par le biais d'un système de dénonciation interne, sans craindre de représailles.

Toute violation de cette charte, qu'elle soit avérée ou suspectée, entraînera une enquête interne. En fonction des résultats de l'enquête, des sanctions appropriées seront prises, y compris, mais sans se limiter à :

1. **Avertissement ou réprimande** pour des infractions mineures.
2. **Suspension ou licenciement** pour des infractions graves ou répétées.
3. **Dénonciation aux autorités compétentes** en cas de corruption avérée ou de tentative de corruption.

Cette charte sera régulièrement révisée afin de garantir qu'elle demeure conforme aux évolutions législatives et réglementaires. Les collaborateurs seront informés de toute modification apportée à la charte.

Respecter les intérêts de nos clients et des participants

Éthique du contrat, des engagements et de l'information transmise

- **Éthique du contrat et respect des engagements (clients) :**

CARMA propose des conditions générales de vente claires et explicites à ses clients, et utilise des contrats simplifiés et transparents.

- **Qualité de l'information transmise :**

CARMA, dans chacune de ses offres, propose un dossier technique clair et détaillé, permettant une totale transparence sur les produits et services proposés. Les ressources, la méthode, les produits, le niveau de service, ainsi que les conditions financières et garanties sont clairement présentés dans ces dossiers techniques.

- **Socio-conception :**

CARMA priorise l'utilisation de produits locaux dans les services proposés, et implique, autant que faire se peut, ses clients dans le processus de conception des services, par exemple lors d'ateliers de travail.

Assurer la qualité de ses produits et services et la satisfaction client

- **Mise en place d'une démarche qualité :**

CARMA encourage ses clients à fournir des feedbacks et à partager leur expérience pour améliorer continuellement le niveau de service proposé.

L'exercice est également réalisé en interne avec les collaborateurs, afin que chacun puisse apporter son retour d'expérience sur chacun des événements.

- **Innovation :**

CARMA a désigné un membre son équipe, en charge de suivre activement les tendances du marché et de partager des idées sur de nouvelles opportunités de service ou produit.

Nos actions en termes de développement local et d'intérêt général

Contribuer au développement socio-économique des territoires d'implantation

Nous sommes une PME locale, nous avons conscience de notre rôle en tant qu'acteur social responsable et nous nous engageons à prendre en compte les contextes locaux pour contribuer au développement des territoires dans lesquels nous opérons.

Nous encourageons le développement économique local en privilégiant les partenariats avec les entreprises et les fournisseurs locaux, et en favorisant, dans la mesure du possible, les recrutements régionaux.

Nous soutenons des projets sociaux, humanitaires et valorisons le bénévolat citoyen de nos employés en leur permettant de consacrer du temps à des actions solidaires via des initiatives personnelles ou collectives qui nous tiennent à cœur.

En tant qu'acteur solidaire, nous sommes déterminés à contribuer au développement durable de notre région, en créant un impact positif à long terme pour les individus, les entreprises et la société dans son ensemble.

Participer à des initiatives d'intérêt général

- **Soutien de projets sociaux, solidaires ou environnementaux :**

Depuis de nombreuses années, CARMA collabore avec des fournisseurs, des partenaires et organise des événements engagés dans l'insertion sociale, qu'elle soit professionnelle, personnelle, ou sportive.

Depuis près de 10 ans, CARMA accompagne l'association du Point Rose, qui accompagne les personnes confrontées à la fin de vie d'un enfant, avec une prise en charge adaptée à ce traumatisme. Chaque année, CARMA accompagne gracieusement l'association du Point Rose dans l'organisation de son bal annuel, en prenant en charge toute la logistique de l'évènement.

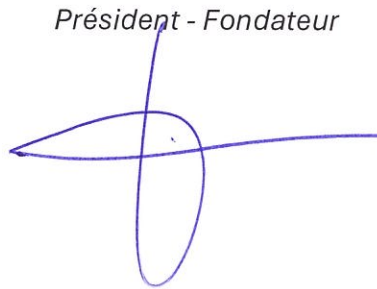
En 2025, CARMA s'engage davantage encore dans sa démarche solidaire et sociale, en proposant 2 nouveaux dispositifs à ses salariés :

- Chaque salarié a le droit de s'absenter sur ses heures de travail (1 jour ouvré par an) pour participer à une mission associative ou d'intérêt général, sans que cette journée ne soit rattrapée ou déduite des congés payés
- Chaque salarié a également la possibilité de se rendre 2 fois par an, dans un établissement de don du sang, sur ses heures de travail, et sans que ces heures ne soient décomptées de leur temps effectif de travail réalisé.

Aurélien GARDIOL
Directeur associé



Laurent COURBON
Président - Fondateur



Vincent PENTA
Directeur associé

